



Parc national
de forêts

LE PARC NATIONAL DE FORÊTS
IMMERSION EN
TERRITOIRE D'EXCEPTION

CARTE D'IDENTITÉ DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Situé en Côte-d'Or (21) et en Haute-Marne (52), le Parc national de forêts est le plus récent des onze parcs nationaux français et le seul dédié à la protection des forêts feuillues de plaine. Ses patrimoines naturels, culturels et paysagers remarquables bénéficient d'une gestion conservatoire et d'une protection forte depuis 2019.

Les missions du Parc national de forêts s'articulent autour de 4 actions prioritaires et complémentaires :

- **CONNAÎTRE**
Développer la connaissance et le suivi scientifique des patrimoines;
- **PROTÉGER**
Conserver, gérer ou restaurer les patrimoines;
- **ACCUEILLIR**
Sensibiliser et éduquer aux enjeux de la préservation des patrimoines;
- **ACCOMPAGNER**
Mobiliser les forces vives de l'établissement public et des acteurs du territoire en faveur du développement durable et de la transition écologique.

DATES CLÉS :

- **6 novembre 2019** : Décret de création du Parc national de forêts
- **10 décembre 2021** : Décret de création de la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain

CHIFFRES CLÉS :

- **2 régions** : Bourgogne – Franche-Comté et Grand Est
- **2 départements** : Côte d'Or et Haute-Marne
- **2180 km²** de surface totale soit + de 20 fois la surface de Paris intra-muros
- **566 km²** pour le Cœur dont 3086 hectares de Réserve intégrale forestière
- **110 communes adhérentes** (en 2022) sur 127 communes ayant vocation à adhérer
- **60 communes** concernées par le Cœur
- **113 000 hectares de forêts** dont 54 000 hectares en Cœur (95% du Cœur est forestier)
- **80% de forêts anciennes**
Cœur = 55% de forêts domaniales, 37% de forêts communales, 8% de forêts privées.

LE CŒUR PROTÉGÉ DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Espace protégé, le Cœur du Parc national s'étend sur plus de 56 000 hectares.

Accessible à tous, cette zone bénéficie d'une réglementation spécifique en cohérence avec les enjeux de protection forte de la biodiversité. Son pourtour est matérialisé par une signalétique en bord de routes et de sentiers.

Quatre « **portes de Cœur** » matérialisent des espaces d'accueil et d'interprétation à l'entrée du Cœur :

- en forêt domaniale d'**Arc-Châteauvillain**,
- en forêt domaniale d'**Auberive**,
- en forêt communale de **Châtillon-sur-Seine**,
- et à l'entrée du **marais de Chalmessin**, (site du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne).

Au sein du Cœur du Parc national, la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain – la plus grande de France – s'étend sur **3086 hectares**. Véritable laboratoire à ciel ouvert, la Réserve intégrale est laissée en libre évolution et vise à laisser s'exprimer les dynamiques naturelles. Elle est dotée d'une réglementation plus exigeante que le reste du Cœur.

Informez-vous sur la réglementation du Cœur :



DES FORÊTS FEUILLUES D'EXCEPTION

Les magnifiques forêts du Parc national présentent une très grande diversité d'essences feuillues en raison de la variété des conditions géologiques, pédologiques et climatiques du territoire.

On retrouve ainsi jusqu'à **15 espèces d'arbres à l'hectare**, contre 5 en moyenne à l'échelle nationale. Les essences les plus représentées sont **le hêtre et le chêne**, accompagnées notamment de charmes, tilleuls, alisiers, merisiers, cormiers...

La richesse et la singularité des massifs forestiers tiennent aussi à leur ancienneté : **80% des forêts du Parc national sont en place depuis plus de deux siècles**. Elles constituent d'importants réservoirs de biodiversité qu'il convient de préserver !

Pour agir en faveur de la biodiversité, la Charte du Parc national prévoit des mesures en Cœur et en forêt domaniale, par exemple en consacrant **7% de la surface forestière** à des îlots de vieillissement où on laisse pousser les arbres au-delà de leur âge d'exploitation habituel.

UNE FORTE DENSITÉ DE MILIEUX HUMIDES

Terre d'eau, le Parc national de forêts compte 700 km de cours d'eau et 200 marais tuffeux dont 100 en Cœur.

Appelé parfois « **château d'eau de la France** » en raison de son importante masse d'eau souterraine, le plateau forestier langrois est situé en tête de deux grands bassins hydrographiques : celui de la Seine et celui de la Saône.

LES MARAIS TUFFEUX, RICHESSE PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

Dans certains marais, le contexte géologique favorise la formation de tuf, une roche légère, résultant de la fixation de calcaire autour de mousses.

Une singularité qui peut prendre la forme spectaculaire de cascades constituées par un empilement de vasques. Le territoire du Parc national de forêts compte **200 marais tuffeux**, ce qui en fait la plus grande concentration en France.

Les plus emblématiques sont **la tuffière de Rolampont, le marais de Chalmessin** à Vals-des-Tilles ou encore le **marais des Brosses** à Recey-sur-Ource.

Des sentiers d'interprétation permettent de découvrir ces sites d'exception sans les endommager. Ils abritent également une abondante flore à caractère montagnard ou boréal, dont le rare **Choin ferrugineux, la Swertie pérenne ou les Linaigrettes.**

UNE FAUNE ABONDANTE

Le Parc national de forêts présente une biodiversité riche et variée : on y recense plus de 2200 espèces animales.

Les forêts du Parc national abritent des populations importantes de grands mammifères forestiers (cerfs, chevreuils, sangliers) et tout un cortège de petits mammifères (chauves-souris, chats forestiers, blaireaux, martres, renards...), insectes, reptiles, amphibiens et autres invertébrés.

La Cigogne noire apprécie le territoire du Parc national de forêts, qui constitue l'un des principaux bastions français de cette espèce menacée et protégée. Espèce emblématique du territoire, elle fait l'objet d'un important programme de suivi et de conservation.



UNE FLORE ET UNE FONGE REMARQUABLES

Les forêts du Parc national abritent une flore et une fonge de sous-bois typiques des sols calcaires.

Parmi les plus de **1700 espèces** de plantes inventoriées, certaines sont exceptionnelles comme le **Sabot de Vénus** (la plus grande orchidée d'Europe), le **Lys martagon** (espèce montagnarde) ou la **Ligulaire de Sibérie** (espèce relique de l'époque glaciaire). Petits mais précieux, les mousses et lichens profitent des vastes milieux forestiers, de même que les centaines d'espèces de champignons qui participent au fonctionnement de l'écosystème.

Mets convoité par les plus fins gourmets, la **truffe de Bourgogne** (*Tuber uncinatum*) est le champignon emblématique du Parc national. Un Centre d'interprétation lui est dédié à la Maison du Parc national de forêts « **Maison de la Forêt** » à Leuglay.



VESTIGES ET PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUES

Aux côtés de sites archéologiques majeurs tels Vix (Côte-d'Or) ou Faverolles (Haute-Marne), les massifs forestiers recouvrent et fossilisent des milliers de vestiges discrets et peu identifiables de prime abord.

Leur recensement révèle quantités de fermes et hameaux, voies, parcellaires et enclos agricoles, charbonnières, fours à chaux, tombes... Toutes ces traces lèvent le voile sur la vie de nos ancêtres, au contact de la forêt et parfois même avant son développement.

Niché dans l'ancienne abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, **le musée du Pays Châtillonnais** – Trésor de Vix est l'écrin d'une collection archéologique de premier ordre. Le contenu de la tombe de la mystérieuse princesse de Vix en est bel et bien le trésor avec notamment le cratère de Vix, le plus grand et le plus gros vase antique découvert à ce jour.

UN RICHE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine architectural, en apparence simple et classique, raconte l'histoire du territoire, des ordres monastiques au Moyen Âge (cisterciens, chartreux, templiers) au développement de l'industrie.

Connaître, préserver et mettre en valeur ces patrimoines abrités dans les villages ou dissimulés au cœur des forêts est **essentiel**, tant pour la transmission d'un héritage aux générations futures que comme opportunité d'un développement rural durable.



LA RÉSERVE INTÉGRALE FORESTIÈRE D'ARC-CHÂTEAUVILLAIN

D'une superficie de 3086 hectares (la plus vaste de France !), la Réserve intégrale du Parc national de forêts, située en forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain, a pour vocation principale l'observation à long terme des changements globaux (notamment liés au dérèglement climatique) et des interactions entre forêt et faune sauvage.

La réglementation qui s'y applique, plus exigeante, est établie pour limiter durablement l'action de l'homme sur les écosystèmes.

Des cheminements ouverts au public permettent les balades pédestres, uniquement sur chemins blancs balisés. Ici, et seulement ici, pénétrer dans la forêt n'est pas autorisé.

TRAME DE NATURALITÉ ET GESTION FORESTIÈRE SANS COUPE RASE

Afin de favoriser la biodiversité forestière, une stratégie visant à déployer une « trame de naturalité » est mise en œuvre à l'échelle du Parc national.

Cette trame est constituée d'un réseau d'habitats naturels variés permettant d'héberger la plus grande diversité d'espèces. Ce maillage complète la réserve intégrale. Il comporte des arbres à haute valeur écologique au sein des peuplements exploités, à raison de **8 arbres par hectare** en forêt domaniale. Ce sont aussi des flots de vieillissement où les arbres seront récoltés à des diamètres plus gros que l'habitude ou sortis des possibilités de récolte (flots de sénescence et réserves biologiques intégrales des forêts domaniales).

Par ailleurs, le Parc national explore également la **silviculture mélangée à couvert continu**, sans coupe rase, de manière à proposer une gestion forestière plus résiliente face au changement climatique.

LA NATURE, LA FORÊT, L'ARBRE : DES SOURCES D'INSPIRATION

*Les tensions auxquelles sont aujourd'hui confrontées les forêts (déperissements, épiphyties, incendies, tensions sociales), nous rappellent que la connaissance de la biodiversité et du fonctionnement du vivant est **fondamentale**.*

L'approche par le **biomimétisme** propose de comprendre comment le vivant, au niveau de l'organisme ou de l'écosystème, est capable de s'adapter et d'innover afin de trouver des solutions durables.

Le Parc national de forêts souhaite être un territoire moteur afin d'explorer de nouveaux modèles de développement économique vertueux, **inspirés de la Nature et créateurs de valeur**.



UNE FILIÈRE BOIS PRÊTE À RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

L'ambition du Parc national de forêts est de développer avec les acteurs de la filière forêts-bois un modèle plus vertueux que ce qui se fait de mieux dans le reste du territoire national.

Parvenir à une gestion forestière et une valorisation du bois **respectueuses des patrimoines est une priorité**. Le soutien à l'ensemble de la filière fait l'objet d'une attention particulière du Parc national avec une volonté affichée d'accroître sa résilience face aux changements globaux actuellement à l'œuvre.

ACCUEIL ET CITOYENNETÉ

Habiter ou séjourner dans le Parc national n'est pas anodin, chacun pouvant participer activement à une meilleure conservation des patrimoines d'exception du territoire.

Pour cela, le Parc national de forêts met en place des activités privilégiant une approche écocitoyenne et participative.

Les animations « Nature » mises en œuvre par le Parc national et ses partenaires sont un véritable **outil de sensibilisation, d'appropriation et d'interprétation** du territoire. L'action de médiation pratiquée offre aux participants, qu'ils soient habitants du Parc national ou visiteurs, **les clés pour comprendre leur environnement, s'en émerveiller et agir pour le préserver.**



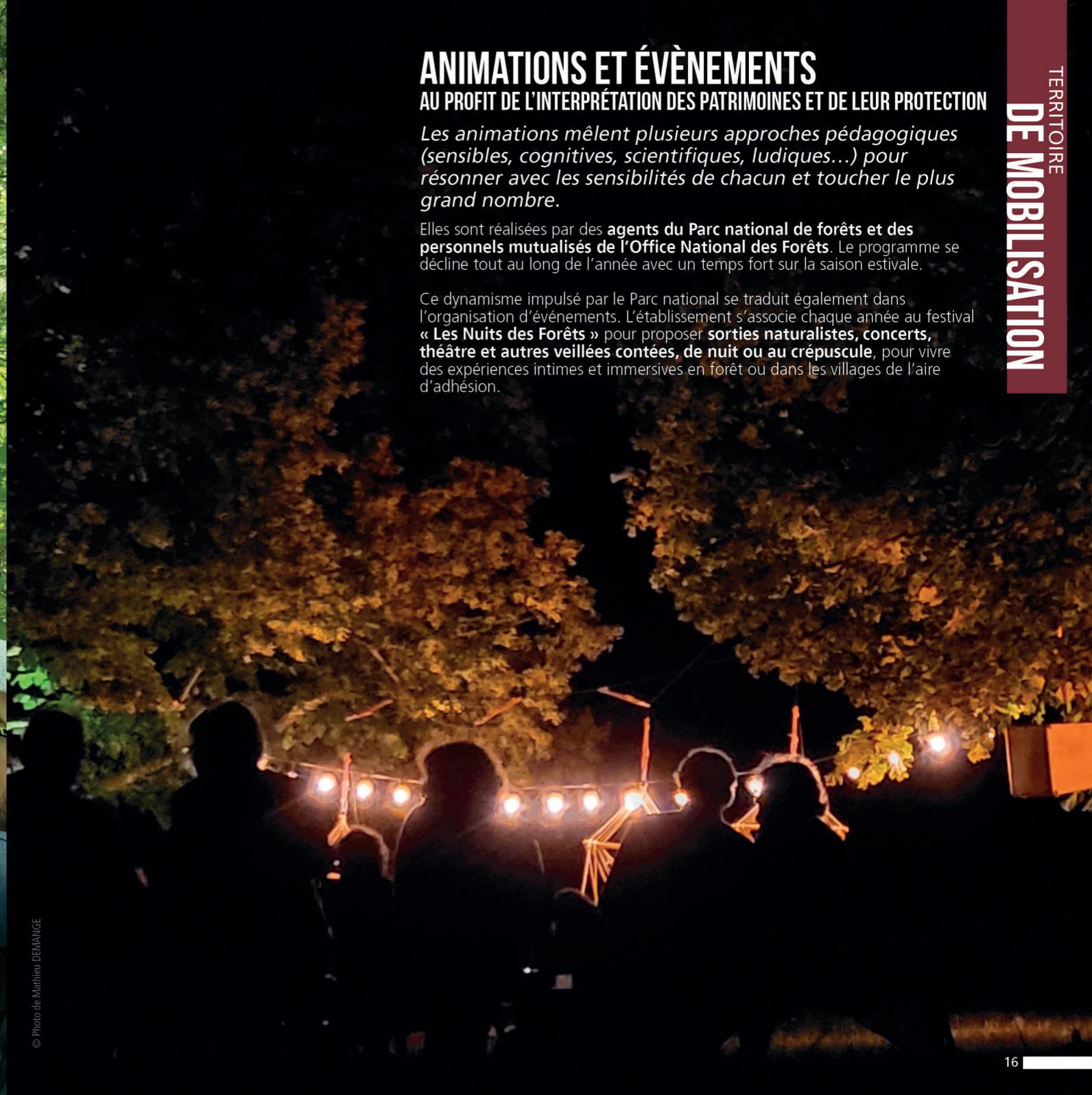
ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

AU PROFIT DE L'INTERPRÉTATION DES PATRIMOINES ET DE LEUR PROTECTION

Les animations mêlent plusieurs approches pédagogiques (sensibles, cognitives, scientifiques, ludiques...) pour résonner avec les sensibilités de chacun et toucher le plus grand nombre.

Elles sont réalisées par des **agents du Parc national de forêts et des personnels mutualisés de l'Office National des Forêts**. Le programme se décline tout au long de l'année avec un temps fort sur la saison estivale.

Ce dynamisme impulsé par le Parc national se traduit également dans l'organisation d'événements. L'établissement s'associe chaque année au festival « **Les Nuits des Forêts** » pour proposer **sorties naturalistes, concerts, théâtre et autres veillées contées, de nuit ou au crépuscule**, pour vivre des expériences intimes et immersives en forêt ou dans les villages de l'aire d'adhésion.



A woman with glasses and a man are looking at a map outdoors. The woman is on the left, wearing a dark top and a backpack. The man is on the right, wearing a brown shirt. They are both looking at a map held by the man. The background is a lush green forest.

LES AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES

Plusieurs écoles du Parc national ont déjà rejoint le dispositif des aires terrestres éducatives (ATE).

Initiées par l'Office Français de la Biodiversité, les **ATE** mettent une **classe de cycle 3** en position de gestionnaire d'une parcelle communale à proximité de l'école. Le projet pédagogique débute par une exploration du site (sa biodiversité, son histoire, ses usagers...) et se poursuit par la **formulation de propositions d'actions concrètes par les élèves**.

L'ensemble des décisions relatives au projet (choix du site, pistes d'exploration, partenaires et acteurs du territoire à mobiliser, actions concrètes à mettre en place) **sont prises par les enfants** à l'occasion de conseils (« **conseils de la terre** ») qui se tiennent régulièrement tout au long de l'année.

A close-up photograph of several white butterflies with black markings on their wings, perched on a cluster of small white flowers. The background is a soft-focus green field.

LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) sont des outils de connaissance et de sensibilisation sur la biodiversité.

Ils ont pour objectif de rassembler des structures naturalistes (associations, conservatoires d'espaces naturels, parcs nationaux...) autour de la réalisation d'**inventaires scientifiques à l'échelle communale**, tout en mobilisant le grand public via les sciences participatives.

Les communes souhaitant développer des ABC peuvent ainsi bénéficier d'une connaissance plus fine de la biodiversité sur leur territoire, afin de mettre en place des actions de conservation de leurs patrimoines naturels.

Esprit Parc national - forêts: UNE MARQUE POUR PROMOUVOIR UNE OFFRE LOCALE

La marque Esprit parc national - forêts est développée sur l'ensemble des parcs nationaux français.

Engagée dans le respect de l'environnement et la protection des territoires, elle partage des valeurs communes en faveur de l'économie locale et propose aux visiteurs des Parcs nationaux des expériences uniques à vivre.

Dès 2020, les premiers bénéficiaires *Esprit parc national - forêts* ont rejoint ce réseau. Ils proposent des produits et services autour d'**activités de découvertes du territoire, de séjours, d'hébergements et de restauration ainsi que des produits du terroir issus de savoir-faire locaux.**

Esprit
forêts PARC
NATIONAL



PROMENADE, RANDONNÉE ET ITINÉRANCE

Le Parc national de forêts s'emploie à favoriser le développement d'un tourisme durable en créant, par exemple, les Boucles du Cœur de Parc : un itinéraire de randonnée équestre, avec ou sans attelage et VTT.

280 km de sentiers sont ainsi destinés à l'offre d'itinérance et de découverte du territoire par les mobilités douces. Cet axe majeur conçu en **9 étapes de 25 à 35 km, traverse 39 communes et se divise en 3 boucles de randonnées interconnectées.** L'itinéraire est aménagé de haltes à pique-nique, chacune composée d'un abri fabriqué en bois local, d'installations favorables aux personnes à mobilité réduite, de barres d'attache pour les chevaux.

Une offre de sentiers de grande randonnée et une large gamme de promenades familiales viennent compléter les itinéraires de mobilité douce sur le territoire.

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Activité marquante de son territoire, l'agriculture concerne près de la moitié des surfaces de l'aire d'adhésion du Parc national et plus de 550 exploitations.

S'adaptant continuellement aux conditions **économiques, techniques et climatiques**, ces agricultures de zones intermédiaires font actuellement face au défi de la **transition agroécologique**.

Le Parc national, via la mobilisation de ses partenaires scientifiques, techniques et financiers, accompagne et soutient ces transitions. Il s'agit notamment de développer le suivi de l'évolution des pratiques et des milieux, de soutenir les activités de polyculture élevage, la création de corridors écologiques ou d'agroforesterie, de déployer les mesures agroenvironnementales ou encore de développer des filières agricoles locales vertueuses.

GOUVERNANCE ET VIE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

La Charte constitue le projet de territoire pour le Parc national. Elle est établie pour 15 ans (2019-2034).

Elle est basée sur une vision **partagée et ambitieuse** de l'avenir du territoire et forme l'engagement de tous les acteurs du Parc national. La **protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers** et leur valorisation sont au cœur du projet de territoire, qui s'articule autour de quatre défis :

1. Améliorer la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions.
2. Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures.
3. Accompagner les filières existantes et inciter à l'innovation pour une ruralité vivante.
4. Favoriser l'engagement dans un territoire exemplaire et reconnu.

La charte comporte **10 objectifs** pour le Cœur, **18 orientations** pour l'ensemble du territoire, déclinés en **90 mesures** et **573 actions**.

Pour répondre à ces défis, le Parc national de forêts est géré par un établissement public administratif national dont le siège est situé à **Arc-en-Barrois** (Haute-Marne).

Ses moyens comptent une équipe technique d'une quarantaine de personnes et un budget annuel de l'ordre de **4 millions d'euros**.

La gouvernance de l'établissement public du Parc national est assurée par :

Le conseil d'administration (CA)

Composé de **54 membres** représentant les différentes composantes du territoire (État, collectivités, associations, organisations professionnelles, usagers), le CA est l'instance décisionnaire qui oriente la politique de l'établissement, vote le budget et les principales décisions stratégiques.

Le Conseil scientifique (CS)

Nommé par un arrêté du préfet de Haute-Marne, le CS est composé de **29 experts nationaux** représentant un large panel de domaines scientifiques. Il assiste le conseil d'administration ainsi que le directeur dans l'exercice de leurs attributions. Ses missions sont largement **encadrées par le Code de l'environnement et le décret de création du Parc national**.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC)

Composé de **51 membres**, le CESC est une instance consultative, représentative de la société civile. Il apporte un éclairage pour la mise en œuvre et l'évaluation de la charte du Parc national. Il contribue aux politiques partenariales, aux sujets socio-économiques et culturels.

La Conférence des maires

Cette instance regroupe les **127 communes** de l'aire optimale d'adhésion. C'est une spécificité du Parc national de forêts. Lieu de dialogue entre les maires et le Parc national, elle permet d'évoquer les derniers chantiers engagés par le Parc national de forêts et d'informer sur des sujets de fond.



Parc national
de forêts

Parc national de forêts
20 rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois

Tél. : 03 25 31 62 35

www.forets-parcnational.fr



POUR VOUS INSCRIRE
À NOTRE LETTRE
D'INFORMATION,
FLASHEZ CE CODE →

